

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 8 OCTOBRE 2020

Le 8 octobre 2020, le Comité Syndical s'est réuni sous la présidence de Monsieur PRAUD, doyen d'âge, à l'usine de production d'eau potable d'Angers Loire Métropole aux Ponts-de-Cé.

.....
Seance de 10 heures
.....

Présents :

- | | |
|-------------------------------|-----------------------------------|
| - Monsieur PAVILLON | CA d'Angers Loire Métropole |
| - Monsieur SALECROIX | CU Nantes Métropole |
| - Monsieur MOUSSERION | CA Saumur Val de Loire |
| - Messieurs DOUGE et PRIMITIF | Mauges Communauté |
| - Monsieur PRAUD | Atlantic'Eau |
| - Messieurs DOUGE et PRIMITIF | SIDAEP des Mauges et de la Gâtine |
| - Monsieur JOUNIER | SAEP Vignoble-Grandlieu |
| - Monsieur GALLARD | Syndicat d'Eau de l'Anjou |

Excusés :

- | | |
|---------------------|-----------------------------|
| - Monsieur DUBOST | CU Nantes Métropole |
| - Monsieur BREJEON | CA d'Angers Loire Métropole |
| - Monsieur HARRAULT | CA Saumur Val de Loire |
| - Monsieur MERCIER | Atlantic'Eau |
| - Monsieur LAUNAY | SAEP Vignoble-Grandlieu |
| - Monsieur VAILLANT | Syndicat d'Eau de l'Anjou |

Monsieur PAVILLON, maire des Ponts-de-Cé et représentant d'Angers Loire Métropole au sein du Réseau Loire Alerte, accueille les nouveaux membres du Syndicat au sein de l'usine de production d'eau potable d'Angers Loire Métropole en leur souhaitant la bienvenue.

La séance débute à 10 h 00, sous la Présidence de **Monsieur PRAUD**, doyen d'âge.

* * *

ELECTION DU PRESIDENT

M. Jacques PRAUD, doyen d'âge, Président de séance, procède à l'installation du nouveau Comité Syndical et à l'appel des délégués désignés par les collectivités ou les syndicats adhérents. A l'issue, il déclare le Comité Syndical installé dans ses fonctions.

COMPOSITION DU COMITE SYNDICAL RESEAU LOIRE ALERTE		
Collectivités	Représentants	
	Titulaires	Suppléants
Nantes Métropole	Monsieur Robin SALECROIX	Monsieur Laurent DUBOST
Angers Loire Metropole	Monsieur Jean-Paul PAVILLON	Monsieur Dominique BREJEON
Communauté d'agglomération Saumur Val de Loire	Monsieur Eric MOUSSERION	Monsieur Jérôme HARRAULT
Mauges Communautés SAEP Vignobles-Grandlieu	Monsieur Christophe DOUGE	Monsieur Jacques PRIMITIF
Atlantic EAU	Monsieur Jacques PRAUD	Monsieur Laurent MERCIER
SIDAEP des Mauges et de la Gâtine	Monsieur Christophe DOUGE	Monsieur Jacques PRIMITIF
SAEP Vignobles-Grandlieu	Monsieur Jean-Marc-JOUNIER	Monsieur Frédéric LAUNAY
Syndicat d'Eau de l'Anjou	Monsieur Thierry GALLARD	Monsieur Jean-François VAILLANT

* * *

ELECTION DU PRESIDENT

M. Jacques PRAUD, doyen d'âge, Président de séance, propose de procéder à l'élection du Président.

Cette élection a lieu en application des articles L. 5211-2 et L. 2122-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il propose la candidature de **Monsieur Jean-Paul PAVILLON** et demande s'il y a d'autres candidats.

Il constate qu'il n'y a pas d'autres candidats et invite à passer au vote en déposant les bulletins dans l'urne.

Le dépouillement du vote donne les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	8
A déduire : bulletins blancs ou nuls :	0
Reste pour le nombre de suffrages exprimés :	8
Majorité absolue :	5
→ A obtenu : Jean Paul-PAVILLON	8 voix

Monsieur le doyen d'âge proclame **Monsieur Jean-Paul PAVILLON**, Président du Réseau Loire Alerte, l'installe dans ses fonctions et lui laisse la présidence de séance.

* * *

ELECTION DU VICE-PRESIDENT

M. Jean Paul-PAVILLON, Président, expose :

Monsieur le Président invite à procéder à l'élection du Vice-Président. Il est proposé la candidature de **Monsieur Robin SALECROIX** et demande s'il y a d'autres candidats

Le président, invite à passer au vote en déposant les bulletins dans l'urne.

Le dépouillement du vote donne les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	8
A déduire : bulletins blancs ou nuls :	1
Reste pour le nombre de suffrages exprimés :	7
Majorité absolue :	5
→ A obtenu : Monsieur Robin SALECROIX	7 voix

Monsieur le Président proclame **Monsieur Robin SALECROIX**, Vice-Président du Réseau Loire Alerte, et l'installe immédiatement dans ses fonctions.

* * *

DELEGATION DU COMITE SYNDICAL AU PRESIDENT

M. Jean Paul-PAVILLON, Président, expose :

La Code Général des Collectivités Territoriales prévoit la possibilité pour le Comité Syndical de déléguer une partie de ses attributions au Président.

L'article L.5211-10 dispose en effet, en son 3^{ème} alinéa, « Le Président, les Vice-Présidents ayant reçu délégation ou le bureau dans son ensemble, peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à l'exception :

1° Du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;

2° De l'approbation du compte administratif ;

3° Des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L. 1612-15;

4° Des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ;

5° De l'adhésion de l'établissement à un établissement public ;

6° De la délégation de la gestion d'un service public ;

7° Des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville.

Afin de faciliter le fonctionnement courant du Réseau Loire Alerte, il est ainsi proposé de délégué le domaine suivant :

- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de fournitures ou de services courants, d'un montant inférieur au seuil des marchés à procédure formalisée relatifs aux fournitures et services et des marchés de prestation intellectuelle inférieurs à 40 000 € HT, ainsi que tout acte et décision concernant leur exécution y compris les avenants, dans la limite des crédits inscrits au budget.

* * *

PRESENTATION DU RESEAU LOIRE ALERTE

Afin de présenter le rôle et les enjeux des travaux du Réseau Loire Alerte, **Monsieur Le Président** propose une présentation sur l'historique des actions réalisées, le contenu de l'animation actuelle réalisée par le prestataire du Syndicat ainsi que les perspectives de moyen et plus long termes.

La parole est ainsi donnée à **Madame Lucile DUCAM**, Ingénieure à la direction de l'eau et de l'assainissement d'Angers Loire Métropole et chargée du suivi technique des travaux du Syndicat. Cf. diaporama en annexe. Le principal enjeu du Réseau est de sécuriser et protéger l'approvisionnement en eau potable des collectivités prélevant dans la Loire.

Pour ce faire, le Réseau s'appuie sur un comité technique élargi, un prestataire qui est Suez (avec DHI pour la partie modélisation) depuis 2019 et une cellule d'animation à Angers Loire Métropole. Les priorités pour 2021 ont été définies comme suit :

- Dynamiser et stabiliser le réseau d'échanges existants,
- Etre un interlocuteur bien identifié des services de l'Etat et de la centrale de Chinon,
- Organiser l'exercice de pollution en Loire,
- Préparer le prochain marché (l'actuel arrivant à échéance fin 2022).

Le diaporama de présentation est joint en annexe du présent compte-rendu.

A l'issue de cette présentation, **Monsieur le Président** donne la parole aux représentants aux membres du Réseau Loire Alerte pour un échange questions/réponses.

Monsieur SALECROIX s'interroge sur l'épisode de pollution rencontré sur le site de la centrale de Chinon et notamment sur la pertinence qu'aurait le Syndicat de manifester son étonnement de ne pas avoir été prévenu.

Il précise qu'il conviendrait de pouvoir profiter de cet incident afin de rassembler tous les interlocuteurs autour de la table pour aborder ce sujet.

Monsieur TRIPET (Directeur Général du Syndicat d'Eau de l'Anjou) pense que cet incident pourrait servir de base d'entrée pour initier l'exercice de crise que le Syndicat souhaite réaliser (afin de « rejouer » la crise).

Monsieur RICHARD (Directeur Général de la direction du Cycle de l'Eau à Nantes Métropole) précise qu'il est plus complexe de simuler une pollution qui ne se voit pas (et la fluorescéine ne donne pas les mêmes effets qu'une pollution de résidus d'eau radioactive).

Monsieur SAINT-GERMAIN (Directeur Technique de la direction eau et assainissement d'Angers Loire Métropole) rappelle que le modèle « 1D » (celui actuellement utilisé dans le cadre de l'animation du réseau et servant de base à l'évaluation de la diffusion d'une pollution dans le milieu naturel) est plus adapté à des pollutions diffuses que des pollutions de nappes en surface.

Monsieur RICHARD estime d'ailleurs que le sujet des centrales nucléaires sur la Loire peut être un enjeu sensible compte tenu d'un certain nombre d'associations qui peuvent être très actives concernant le respect des normes de radioactivité mesurée dans l'eau traitée.

Concernant le sujet de la base de données, **Monsieur SAINT-GERMAIN** indique que l'idée pour le Syndicat est de capitaliser les données. Leur usage potentiel ultérieur n'est pas encore identifié, mais le sentiment existe qu'un jour ces informations pourraient être utiles et que cette base de données pourrait alors s'avérer précieuse.

Monsieur RICHARD rappelle que c'est un sujet qui avait émergé au cours du mandat précédent, notamment sur cet aspect de pollution pas seulement accidentelle mais aussi diffuse constatée notamment dans le cadre des effets du lessivage des sols.

Monsieur SALECROIX, concernant le budget du RLA, constate qu'il existe des marges financières. Elles pourraient être mises à profit au regard d'action de communication afin de mieux faire connaître le Réseau Loire Alerte auprès des institutionnels et du grand public.

Monsieur GALLARD considère par ailleurs qu'il pourrait être intéressant de mesurer le temps passé réellement par les agents d'Angers Loire Métropole à assurer l'animation technique et administrative du Syndicat afin d'en mesurer le réel impact financier et d'apprécier une éventuelle compensation par le RLA. Ce point pourrait être discuté à l'occasion du prochain débat d'orientation budgétaire.

Concernant le marché actuel en cours d'exécution, **Monsieur le Président** considère qu'il convient de stabiliser les actions aujourd'hui mises en œuvre, en lien avec les attentes des élus, avant d'envisager d'aller plus loin sur certaines thématiques.

Considérant en effet le large renouvellement des représentants au sein du Réseau Loire Alerte (le Comité syndical est entièrement constitué de nouveaux élus), il apparaît primordial de bien appréhender le rôle du Réseau Loire Alerte afin d'en apprécier les enjeux. D'ici environ un an, nous serons alors en mesure de juger des évolutions possibles, notamment à l'aune du renouvellement du marché qui arrivera alors à échéance.

Dans ce contexte, il est primordial de s'appuyer sur les travaux et les réflexions du Comité technique qui pourra proposer des orientations sur lesquelles les élus pourront statuer.

A ce sujet, **Monsieur SAINT-GERMAIN** attire l'attention de l'assemblée sur le fait que certains membres du RLA n'ont pas de personnel en régie et donc pas de correspondant au sein du Comité Technique.

A voir si un représentant des exploitants peut participer à ces travaux en leur nom et notamment à l'occasion de la préparation et du suivi des exercices de crise qui seront conduits.

Monsieur DOUGE s'interroge si un échange sur la question des données et de leur usage potentiel a été initié avec l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne car c'est un sujet qui pourrait les intéresser.

Monsieur le Président acquiesce en considérant que c'est un élément qui peut permettre de déclencher un échange structuré avec eux et démarrer, si ce n'est une forme de reconnaissance, une plus forte identification du RLA.

Monsieur SALECROIX demande si Suez, l'actuel prestataire du marché, est propriétaire du logiciel de modélisation des pollutions dans la Loire et ses affluents.

Monsieur SAINT-GERMAIN répond qu'il n'y a pas eu d'acquisition de licence à proprement parlé, le socle technique relevant de la propriété du prestataire, mais que le RLA reste propriétaire des bases de données.

Il y a une vraie difficulté à ce niveau pour nous puisqu'à chaque renouvellement il faut reconstruire un outil (si un changement de titulaire intervient).

Monsieur SALECROIX souhaite connaître les prochaines échéances concernant le RLA, notamment les travaux du Comité Technique et les décisions que pourrait être amené à prendre le Comité Syndical.

Monsieur le Président confirme que, en dehors des classiques questions budgétaires, des orientations pourront être prises au cours du 1^{er} trimestre 2021.

Il est prévu à ce titre une organisation du prochain Comité Syndical au début du mois de février 2021.

L'assemblée décide de fixer d'ores et déjà la date du prochain Comité Syndical : elle est arrêtée **au jeudi 11 février à 9h30**. A cette occasion, une visite de l'usine de production d'eau potable d'Angers Loire Métropole sera organisée à l'issue de la réunion pour ceux qui le souhaitent.

Les membres présents se disent par ailleurs intéressés par la tenue possible de réunion en **visio-conférence** selon les conditions sanitaires et les sujets abordés. A rediscuter.

A l'issue de l'épuisement de l'ordre du jour, **M. Jean-Paul PAVILLON, Président**, lève la séance à 11 heures 45.

Le Président,

Jean-PAUL PAVILLON



Comité syndical

Jeudi 8 octobre 2020

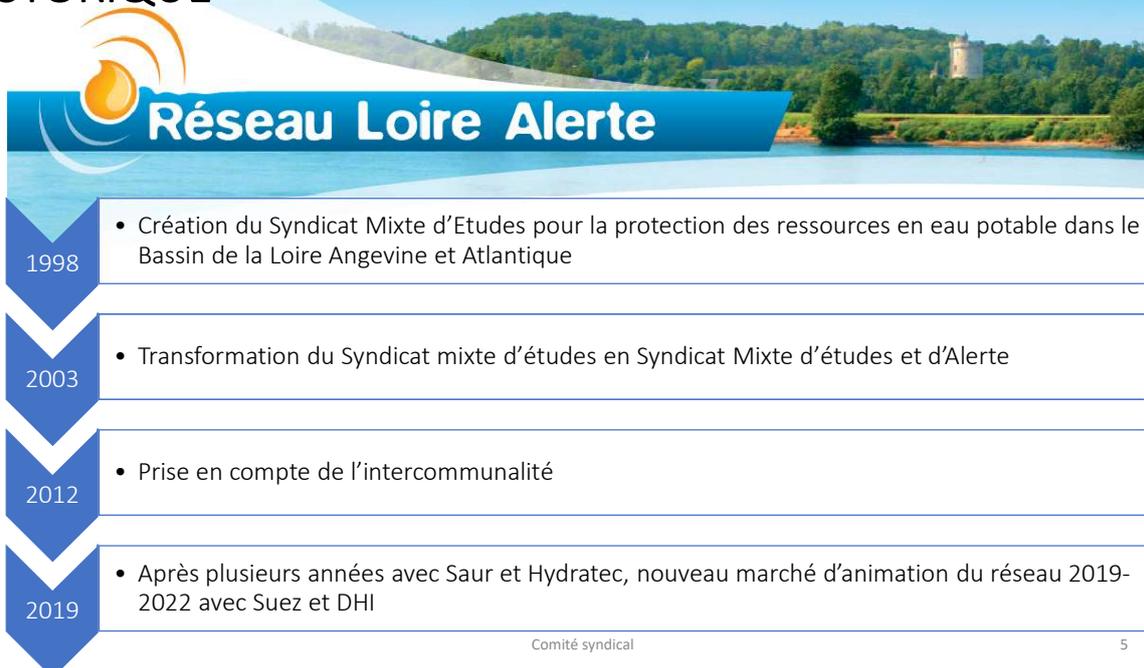


ADHERENTS

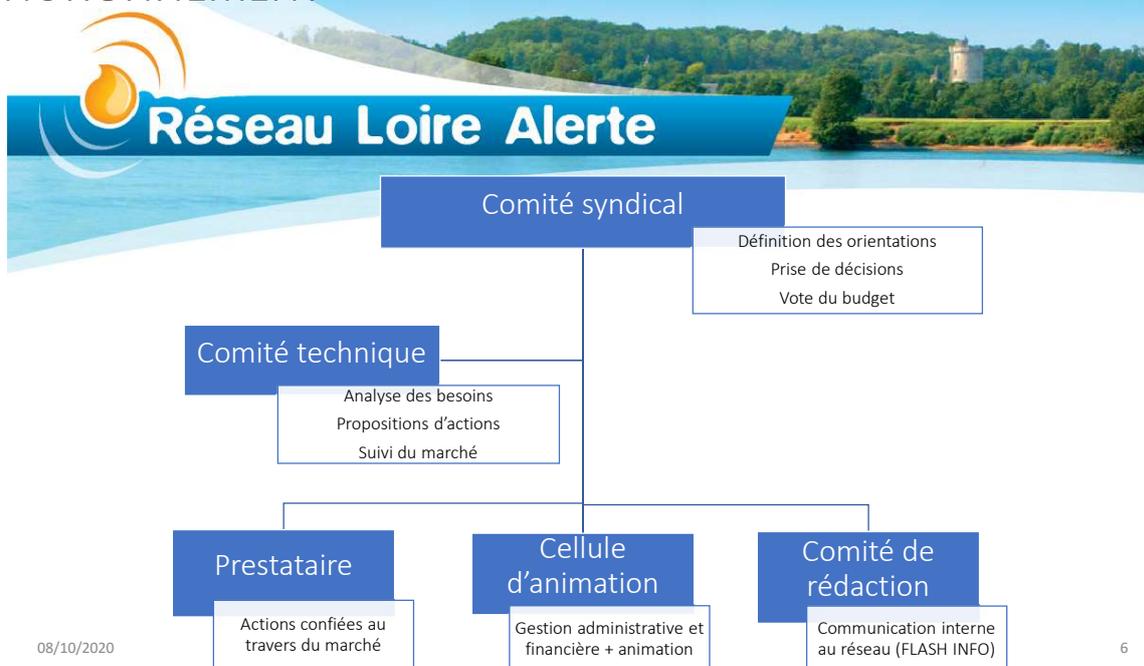


Collectivité	Elu titulaire	Elu suppléant	Référent technique	Points de captages	Exploitants
CA Saumur Val de Loire	MOUSSERION Eric (Antoigné)	HARRAULT Jérôme (Allonnes)	Gilliane REMAUT	Montsoreau Saumur Saint Martin de la Place Gennes	Saur
CU Angers Loire Métropole	PAVILLON Jean-Paul (Les Ponts-de-Cé)	BREJEON Dominique (Saint-Barthélemy d'Anjou)	Lucile DUCAM, Sébastien LESOURD	Pont de Cé – Montplaisir Pont de Cé – Ile au Bourg	ALM
Syndicat d'eau de l'Anjou	GALLARD Thierry (Brissac Loire Aubance)	VAILLAND Jean-François (Bellevigne-en-Layon)	Aurélien LACROIX, Florimond NAULLEAU	Brissac Rochefort sur Loire Chalonnnes sur Loire Saint Georges sur Loire	-- -- délégué SEA
SIDAEP des Mauges et de la Gâtine	DOUGÉ Christophe (Montrevault-sur-Evre)	PRIMITIF Jacques (Orée d'Anjou)	David MANDIN	Gennes Val de Loire (Thourel/Saint-Maur) Mauges sur Loire (Montjean sur Loire)	Veolia
Mauges Communauté			Benoit TRIGODET	Orée d'Anjou (<i>usine à Champtoceaux</i>)	Veolia
Atlantic'eau	PRAUD Jacques (La Roche Blanche)	MERCIER Laurent (Prouille les Coteaux)	Laurent CADERON	Ancenis	Veolia
SIAEP Vignoble-Grandlieu	JOUNIER Jean-Marc (Mouzillon)	LAUNAY Frédéric (La Limouzinière)	-- (Contact admin : Blandine ANGEBAUD)	Basse Goulaine	Saur
Nantes Métropole	SALECROIX Robin (Nantes)	DUBOST Laurent (Orvault)	Mathieu BOISSEL	Mauves sur Loire Nantes Métropole	NM

HISTORIQUE



FONCTIONNEMENT



AVANCEMENT		
		
PRINCIPAUX SUJETS AU MARCHÉ 2019-2022		
SUJET	DETAILS	AVANCEMENT
Mise à jour et maintenance du modèle	Modèle 1D et calculateur de l'avancement d'une pollution sur la Loire (en fonction de points d'injection)	Quasi-finalisé questions sur l'accès à l'outil (sécurité, accès unique)
Mise en place et maintien de la structure d'alerte		Réalisé Astreinte Suez en place
Exercice de crise	Simuler une pollution en Loire et organiser la communication avec les services de l'Etat, les partenaires et la presse + caler le modèle	Début de l'organisation d'un tel exercice pour réalisation en avril 2021 : aval des services de l'Etat en situation de crise sanitaire et premières réflexions en CT sur les méthodes possibles
Gestion des événements	Actions et réactivité en cas de pollution suspectée ou avérée	Rejet potentiellement non conforme de la centrale de Chinon le 19/09 – sur demande de l'ARS le 07/10, résultat du modèle envoyé pour investigations de leurs données
Stratégie sur les stations d'alerte et la vigie	Proposition technique chiffrée pour remplacer les stations d'alerte existantes et vieillissantes	Visite de la station d'ALM avec proposition remise en état Réflexions plus poussées sur une station en amont Remplacement de la vigie en aval de Chinon non commencé
08/10/2020	Comité syndical	7

AVANCEMENT		
		
AUTRES SUJETS		
SUJET	DETAILS	AVANCEMENT
Communication	Interne : - Animation du réseau - GED (tchat et visio avec cellule de crise)	- Animation en cours de structuration (SharePoint et Flash Info) - Loïn de la GED (à structurer en amont de l'exercice de crise)
	Externe : - réseau de sentinelles - site public	- Réseau à construire - Site jugé prématuré en comité technique (mais créer une nouvelle charte graphique ?)
Animations des réseaux de correspondants, partenaires et autres		En cours
Mise en place d'une base de données	Partage des données ARS + autosurveillance	Données ARS déposées chaque mois sur SharePoint au format SANDRE Réflexions sur format de partage des données d'autosurveillance
Conseil sur les pollutions diffuses		Non commencé
Perspectives de développement	Surveillance du fleuve et modélisation du Thouet	Non commencé
08/10/2020	Comité syndical	8



Priorités 2021 identifiées en comité technique le 24/09/2020 :

- Organiser l'exercice de crise,
- Dynamiser et stabiliser le réseau d'échanges existant,
- Finaliser la modélisation sur la Loire.

SITUATION FINANCIERE (CA 2019)



DEPENSES

Article	Libellé	Prévisions	Réalisations
6064	Fournitures de bureau	500,00 €	0,00 €
611	Exploitation de la Cellule Alerte	140 000,00 €	39 934,28 €
616	Primes d'assurance	5 000,00 €	0,00 €
6226	Honoraires	500,00 €	0,00 €
6231	Annonces et insertions	2 000,00 €	1 128,00 €
6232	Fêtes et cérémonies	1 000,00 €	233,30 €
6238	Impressions et divers	500,00 €	0,00 €
6261	Frais d'affranchissement	500,00 €	399,00 €
6251	Frais de déplacements	0,00 €	0,00 €
Total		150 000,00 €	41 694,58 €

RECETTES

Article	Libellé	Prévisions	Réalisations
74741	Participations	70 000,00 €	79 117,50 €
74781	Subventions agence de l'Eau	0,00 €	0,00 €
74782	Subventions autres organismes	0,00 €	0,00 €
002	Résultat reporté	254 929,20 €	254 929,20 €
Total		324 929,20 €	334 046,70 €
RESULTAT 2019			-37 422,92 €
RESULTAT CUMULE			292 352,12 €



Echanges et Questions

